FAQ SUR LA FREELANCE LICENCE
CLUB ENTREPRENEURS DE ABU DHABI ACCUEIL

1. En quoi consiste la freelance licence ?

Selon une annonce officielle qui date du 15 novembre 2020 : « Le Département du développement économique d'Abu Dhabi (ADDED) a annoncé qu'il est désormais possible pour les citoyens, résidents et non-résidents vivant aux Émirats arabes unis d'obtenir des freelance licences qui leur permettront de pratiquer environ 48 activités économiques [1].

Ce dispositif permettra aux non-ressortissants d'exercer leurs activités commerciales à partir de leur domicile ou de tout autre lieu autorisé, conformément aux dispositions générales applicables aux organisations individuelles. »

Les activités sont actuellement plutôt autour d'une soixantaine [2].

Auparavant, seuls les résidents des Émirats arabes unis étaient éligibles à une licence de ce type et les activités commerciales incluses dans la licence étaient limitées à des domaines tels que les médias et la finance, et ces licences étaient limitées à ces activités spécifiques dans des zones franches spécifiques. Cette freelance licence est maintenant à Abu Dhabi (DED) et la gamme d'activités est beaucoup plus complète [7][8].

2. Quels intérêts de souscrire à une freelance licence ?

- La freelance licence offre à son titulaire la liberté de travailler à distance ou depuis un autre lieu autorisé ;
- Aucun partenaire/actionnaire des EAU ou sponsor NSA n'est requis. La freelance licence est détenue à 100% par son titulaire ;
- Elle permet aux professionnels qualifiés d'obtenir un permis de travail sans la nécessité d'un parrainage d'entreprise ;
- Le titulaire de la licence peut parrainer des membres de sa famille sous sa responsabilité [8].

3. Quels documents sont nécessaires pour avoir une freelance licence ?

- Votre Emirates ID ;
- Votre passeport (à vérifier) ;
- Votre diplôme légalement traduit et estampillé par le *Ministry of Foreign Affairs* « MOFA ». Veuillez trouver ci-dessous des adresses à Abu Dhabi qui pourront vous aider dans les démarches de traduction [4] ;
- Initialement, à défaut de diplômes, il était aussi possible de fournir des documents prouvant son expérience dans le domaine « *Experience certificates* », mais cette information est à valider « sur le terrain » ;
- Un certificat de non-objection de l'employeur si le demandeur a déjà un emploi à mi-temps par exemple (à vérifier) ;
- Et éventuellement toute preuve de l'expérience professionnelle, le CV et également des certifications, des prix décernés, des articles de journaux, des rapports d'entreprise…

4. Quel type de qualifications dois-je fournir pour obtenir la freelance licence d'Abu Dhabi ?

Un certificat d'enseignement supérieur ou un diplôme est requis pour la plupart des activités dans le cadre de la freelance licence d'Abu Dhabi. La qualification doit être notariée et attestée par l'ambassade des Émirats

arabes unis dans le pays d'origine. Le document est ensuite envoyé aux Émirats arabes unis où il doit être légalement traduit et estampillé MOFA. Chaque activité nécessitera différents niveaux de qualification [4][8].

5. Comment souscrire à une freelance licence ?

L'une des 3 options suivantes :

- Appeler le +971 2 815 8888 pour prendre rendez-vous avec un conseiller et se rendre à l'un des bureaux de la TAMM [2] ;
- Enregistrer un nouveau compte auprès du Centre d'affaires d'Abu Dhabi : https://www.adbc.gov.ae/CitizenAccess/Welcome.aspx (en cliquant sur l'icône Freelancer License) ;
- Faire la demande de Freelancer Licence en ligne ici : [6].

Les retours d'expérience plaident pour un déplacement à l'un des bureaux de la TAMM avec prise de rendez-vous en amont.

6. Quelle est la durée de validité d'une freelance licence ?

Selon la publication du Département du Développement Économique [8] qui date du mois de novembre 2020, la licence doit être renouvelée auprès du DED d'Abu Dhabi tous les 2 ans. En revanche, nos adhérents nous informent que les licences qui leur ont été accordées ont une validité d'une année.

7. Combien coûte une freelance licence ?

D'après notre compréhension à ce jour, le coût dépend de l'activité en question. Le site de TAMM indique 800 aed [6]. Les divers retours d'expérience sont plutôt autour de 1200 aed. C'est en vous rendant sur place que vous aurez plus de visibilité sur le coût.

8. Quelle dénomination pour ma freelance licence ?

Avant votre rendez-vous dans l'un des bureaux de la TAMM, il est préconisé de se référer à la liste des catégories d'activité [1] ou [2] pour pouvoir bien cibler votre activité et l'expliquer à votre vis-à-vis. En effet, la raison sociale de votre entreprise devra être en adéquation avec votre activité, quitte à avoir une raison sociale qui vous semble être « aberrante ».

La solution la plus simple serait celle d'inclure le nom de l'activité dans le nom commercial ; par exemple « AlShaima Life Coaching ». Une raison sociale sans signification en arabe/anglais pourrait être refusée ; également si le lien avec l'activité semble trop ténu. Il faut aussi leur donner la traduction du nom commercial en arabe lors de la demande.

Rien ne vous empêche par la suite de communiquer avec une autre marque tant que le nom légal est mentionné en petites lettres dans vos documents officiels. Il est possible de rechercher les noms déjà enregistrés ici : [5]

9. Quel type de compte bancaire dois-je avoir ?

Il n'est pas obligatoire d'avoir un compte en banque professionnel pour obtenir la licence. Un compte personnel est suffisant.

Cette FAQ a été rédigée suite à une collecte d'informations provenant de nos adhérents ayant souscrits à une freelance licence (nous en profitons pour les remercier chaleureusement pour ces retours d'expérience) et d'une série d'articles que vous trouverez ci-dessous [6][7][8][9].
Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les règles administratives évoluent souvent, sans préavis ni communication claire. Il est fort probable que lorsque vous allez entamer vos démarches, certaines conditions auront évolué depuis l'écriture de cette FAQ.
Ce document n'est donc pas une référence officielle et vous servira plutôt comme guide préliminaire dans votre aventure de futur freelance.

Références bibliographiques :

[1] List of activities for Freelancer Licence_48.pdf
[2] List of activities for Freelancer Licence_60.pdf
[3] https://www.tamm.abudhabi/en/contact
[4] Pour la traduction des diplômes :
Agence ABS : https://www.gosbuae.com/ Mme Saana : +971 2 627 1062/+971 56 133 6366
Agence Terracotta : https://www.terracotta.inc/ Philippe Thirion : +971 2 666 1691/+971 50 334 4128
[5] https://www.tamm.abudhabi/services/business/ded/tradename-search/search

Si vous souhaitez davantage d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter les articles suivants ayant aidé à la rédaction de cette FAQ :

[6] https://www.tamm.abudhabi/en/aspects-of-life/Start-and-Manage-a-Business/Register-your-Business/EconomicLicences/RequestforIssuingEconomicLicenceFreelancerLicence
[7] https://added.gov.ae/Media-Center/Business-News/ADDED-allows-non-citizens-to-obtain-Freelancer-licences
[8] https://www.propartnergroup.com/faq/freelancer-licence-abu-dhabi/
[9] https://www.bayut.com/mybayut/freelancer-licence-abu-dhabi/